

# Considérations lors de la prise d'actes politiques ou mouvement de revendication

Toute profession par sa nature même a un élément politique. L'action politique, lorsqu'elle est nécessaire, met l'accent sur la promotion de la profession, les intérêts des praticiens et d'autres points. Les intérêts du public et de la profession sont souvent similaires mais il arrive parfois qu'ils soient différents et distincts, et même divergents. Les physiothérapeutes, comme tous les autres professionnels, ont le droit fondamental de poser des actes politiques concernant des points qui devraient être réorientés ou modifiés. Ces actes peuvent être collectifs ou individuels mais quels qu'ils soient, chaque physiothérapeute doit toujours tenir compte de leurs répercussions sur les relations thérapeutiques. Lorsque des questions entraînent une action politique au sein d'une profession, il peut exister des raisons valides de fournir des renseignements à ce sujet aux clients. Ces renseignements doivent être documentés et fournis de manière objective afin que les clients puissent faire des choix éclairés.

La protection de l'intégrité de la relation thérapeutique est le point central des normes d'exercice de la profession. Les physiothérapeutes ont une obligation professionnelle de toujours agir dans les meilleurs intérêts de leurs clients. Ils doivent toujours reconnaître que le déséquilibre de pouvoir qui existe entre le thérapeute et son client pose des défis lorsqu'il s'agit de partager des renseignements, surtout lorsque la situation est émotionnelle. Les physiothérapeutes ne peuvent pas imposer leur point de vue à un client. Ils ne peuvent pas non plus le pousser à poser des actes relatifs aux services de physiothérapie. Par exemple, dépendamment de la manière dont ceci est fait, le fait de demander à une personne qui reçoit un service de signer une pétition ou d'envoyer une lettre à des sources de financement peut faire en sorte qu'elle se sente vulnérable et sans option. Il serait plus approprié de fournir de la documentation ou les coordonnées de personnes-ressources. Il ne faut pas placer un client dans une situation qui entraîne une peur de représailles (comme le retrait immédiat du traitement) de la part du physiothérapeute si le client n'appuie pas l'action du praticien. Les physiothérapeutes doivent être conscients du fait que certains clients peuvent avoir peur de représailles même s'il n'y a aucune chance que ceci se produise.

L'Ordre croit que ses membres inscrits veulent agir de manière professionnelle et compétente en tout temps. L'Ordre aimerait rappeler aux physiothérapeutes qui participent à une action politique visant à défendre les intérêts de leur profession qu'ils doivent assurer l'intégrité de la relation thérapeutique et veiller avant tout à respecter leurs obligations envers leurs clients.

Il y a plusieurs ressources disponibles dans le Guide des membres inscrits et sur le site de l'Ordre qui fournissent d'autres renseignements sur le maintien de relations appropriées avec les patients:

- Norme d'exercice professionnel et guide : Établir et maintenir des relations thérapeutiques avec les patients
- Norme d'exercice professionnel et guide : Conflit d'intérêts
- Modules d'apprentissage en ligne: l'éthique professionnelle et limites. (Disponible en anglais seulement)

Vous pouvez aussi contacter la Conseillère en pratique pour discuter de votre situation.

Tel: 416-591-3828 ext. 241

Toll Free: 1-800-583-5885 ext. 241

Email: [practiceadvice@collegept.org](mailto:practiceadvice@collegept.org)